

Ministère des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n° 078/CAB/MIN/AFF.FONC/2008 du 23 juin 2008 portant création de la Circonscription foncière de N'Sele-Maluku dans la Ville de Kinshasa ;

Le Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement l'article 93 ;

Vu la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesure d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 08/006 du 25 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 telle que complétée par l'Ordonnance n° 08/007 du 25 janvier 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-Ministres du Gouvernement ;

Revu l'Arrêté ministériel n° 009/93 du 12 mai 1993 portant création des quatre Circonscriptions foncières dans la Ville de Kinshasa ;

Vu la nécessité de rapprocher l'administration des administrés ;

Considérant qu'il y a lieu de pallier à l'absence des services fonciers après la population ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Affaires Foncières ;

A R R E T E**Article 1^{er} :**

Est créée dans la Ville de Kinshasa la Circonscription foncière dénommée N'Sele-Maluku.

Article 2 :

La Circonscription foncière de N'Sele-Maluku a son siège à Kinkole, elle couvre les Communes urbano-rurales de la N'Sele et Maluku.

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 juin 2008
Maître Edouard Kabukapua Bitangila

Ministère des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n° 079/CAB/MIN/AFF.FONC/2008 du 23 juin 2008 portant nomination et affectation des agents de commandement dans les Circonscriptions foncières de Lukunga, de Funu, de Tshangu et de N'Sele - Maluku, Ville de Kinshasa.

Le Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement l'article 93 ;

Vu la Loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesure d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 08/006 du 25 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 telle que complétée par l'Ordonnance n° 08/007 du 25 janvier 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-Ministres du Gouvernement ;

Vu la nécessité ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Affaires Foncières ;

A R R E T E**Article 1^{er} :**

Sont nommés et affectés au poste en regard de leurs noms :

a. Circonscription foncière de Lukunga :**1. Division des Titres immobiliers**

- Monsieur Lundi Gayemba
Conservateur des Titres immobiliers
Matricule : 442.202
- Monsieur Mushenvula Ongla
Chef de Bureau Enregistrement
Grade : ATB1
Matricule : 296.354
- Monsieur Gracia Kavumvula
Chef de Bureau du Domaine Foncier
Grade : ATB1
Matricule : 472.484
- Monsieur Katanga Pascal
Chef de Bureau Contentieux
Grade : ATB1
Matricule : 479.414

2. Division du cadastre

- Monsieur Kabamba Kasambwe
Chef de Division du Cadastre
Grade : CB
Matricule : 151.422
- Monsieur Kapuku Nkongolo
Chef de Bureau Cadastre Technique
Grade : ATB1
Matricule : 471.952